

## Ain

**DOMBES /** La situation des étangs piscicoles de la Dombes continue de se détériorer. La perte de production pourrait s'élever à 50 %.

## Les niveaux des étangs baissent encore

Depuis plusieurs mois déjà, les étangs piscicoles de la Dombes souffrent du manque d'eau (lire notre édition du 13 juillet). Et la situation ne fait que s'aggraver au fil des semaines. « Entre le 10 et le 25 juillet, les étangs ont baissé de 8 cm en moyenne et ce malgré les pluies et le recul des températures (sur la seconde moitié de juillet, NDLR) », indiquait le 26 juillet Sylvain Bernard, conseiller piscicole à la chambre d'agriculture.

Dix pour cent des étangs ont été contraints à des pêches de sauvetage, au cours desquelles de lourdes pertes ont été constatées. « Les poissons blancs et les carnassiers n'ont pas été retrouvés. Soit ils sont morts, soit ils ont été mangés par des oiseaux piscivores. Toutes les têtes de carpes n'ont pas non plus été repêchées et les poids enregistrés ne sont pas très élevés ». Dix autres pour cent des étangs pourraient être repêchés, mais ne le sont pas car « nous ne savons pas quoi faire des poissons », explique le conseiller.

Sur les 40 étangs suivis par Sylvain Bernard, cinq seulement présentent des niveaux d'eau corrects, tous les autres ont des niveaux bas et continuent de baisser. Et, d'après lui, le plus compliqué est à venir, car s'il ne pleut pas entre mi-août et mi-septembre, les niveaux d'eau vont poursuivre leur baisse et les nuits qui s'allongent vont impacter la photosynthèse et la production d'oxygène dans les étangs. Les poissons, dont la biomasse est normalement en pleine croissance, vont souffrir davantage. Et les pêches risquent d'être encore moins fructueuses pour les exploitants et les collecteurs.

### 50 % de perte de production

Le négoce est bien évidemment directement impacté par la situation. Le président de la coopérative agricole des producteurs de poissons d'étangs de



Entre le 10 et le 25 juillet, les étangs ont baissé de 8 cm en moyenne.

Dombes (Coopépoussin) estime à 50 % le niveau de perte de production pour cette année. « C'est une catastrophe ! Le mal est déjà fait, le plus gros de la perte est là », déplore Julien Cartier-Millon. Le phénomène de baisse des masses d'eau, accentué par les fortes chaleurs ont eu un impact direct sur la nourriture et l'oxygène disponibles pour permettre aux poissons de vivre et de se développer, explique-t-il lui aussi. « Les oiseaux piscivores ont attrapé tous les poissons blancs. Il ne reste dans les pêches de sauvetage que les têtes de carpes qui n'ont pas grossi. [...] Les étangs remplis et qui ont une biomasse importante vont faire une bonne pêche mais pour la majorité, ce ne sera pas bon. On va être à la moitié du chiffre de 2016 ! », complète le professionnel, dont la coopérative située à Montluel emploie douze salariés, dont trois saisonniers, et prélève entre 500 et 600 t de poissons par an.

La moitié de la production de Coopépoussin est destinée à la transformation, l'autre moitié au marché du loisir et au repeuplement. Une étude lancée auprès des exploitants doit permettre de recenser les situations individuelles et de dresser un état plus précis de la situation de la filière en Dombes. ■

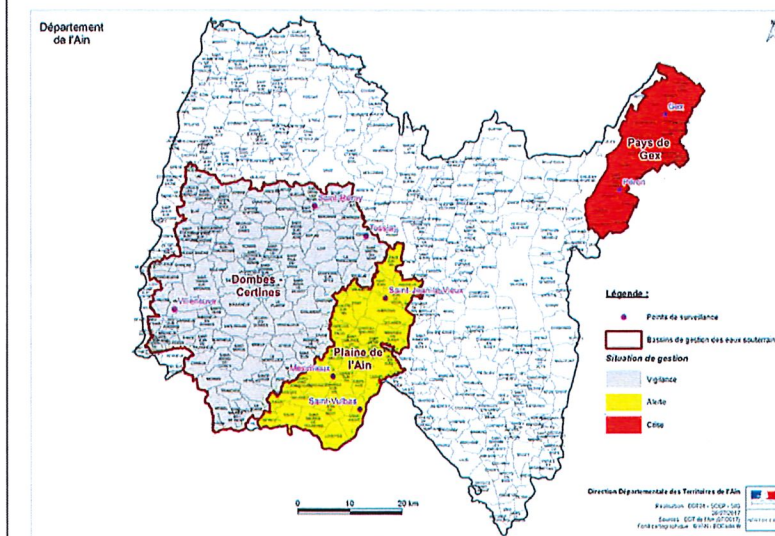
Sébastien Dupéray

**SECHERESSE /** Le département de l'Ain a été placé en alerte pour la sécheresse. Des mesures de restriction d'usage de l'eau s'appliqueront du 31 juillet et au plus tard jusqu'au 30 septembre.

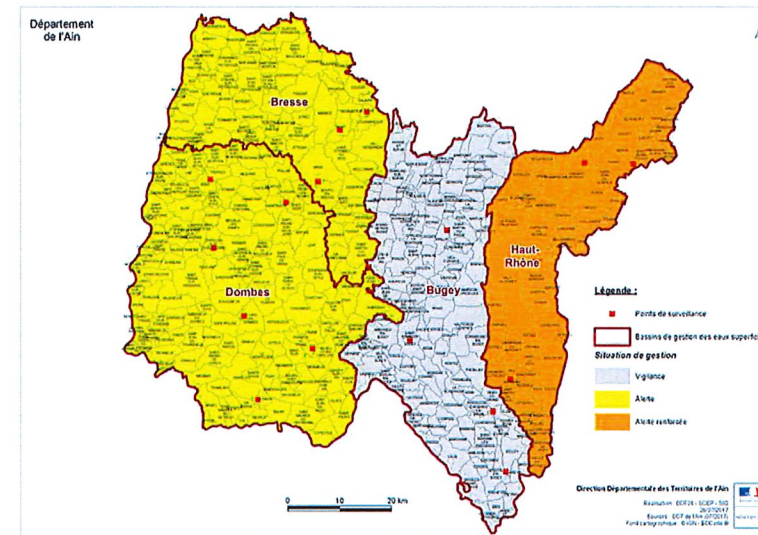
## Restrictions des usages de l'eau

Suite au dernier comité de vigilance sécheresse du 25 juillet, le préfet de l'Ain, Arnaud Cochet, a décidé de prendre des mesures de restriction des usages de l'eau. Ces dispositions sont inscrites dans un arrêté en date du 28 juillet, qui est entré en vigueur ce lundi et est valable au plus tard jusqu'au 30 septembre. « Si l'évolution de la situation le nécessite, le comité de vigilance sécheresse pourra être réuni pour prendre éventuellement de nouvelles mesures », indiquait en fin de semaine dernière la préfecture dans un communiqué. Le nouvel arrêté annule et remplace celui du 4 juillet, qui plaçait déjà l'Ain en situation de vigilance. Comme annoncé dans notre édition du 27 juillet, pour les eaux superficielles et leurs nappes d'accompagnement, la Bresse et la Dombes sont placées en alerte pour la gestion de la sécheresse ; le haut Rhône « bascule » en alerte renforcée, alors que le Bugey est maintenu en vigilance. Pour les eaux souterraines, Dombes-Certines est en vigilance, la plaine de l'Ain passe en alerte et le pays de Gex en situation de crise.

### Conséquences pour l'agriculture



Etat de sécheresse des bassins de gestion des eaux souterraines.



Etat de sécheresse des bassins de gestion des eaux superficielles.

« L'objectif de ces mesures est de limiter les consommations non indispensables afin de préserver la ressource en eau et particulièrement les débits des cours d'eau, mais aussi l'approvisionnement en eau potable du Pays de Gex », précise la préfecture.

Pour les agriculteurs, cela se traduit :

- sur les secteurs placés en alerte : dans les eaux superficielles et leurs nappes d'accompagnement, interdiction de prélèvement entre 11 h et 17 h ; dans les eaux souterraines (hors alimentation en eau potable), interdiction de prélèvement du samedi 17 h au dimanche 21 h.
- sur les secteurs placés en alerte renforcée : dans les eaux superficielles et leurs nappes d'accompagnement, ainsi que dans les eaux souterraines (hors alimentation en eau potable), interdiction de prélèvement entre 9 h et 21 h.
- pour le pays de Gex, placé en crise : l'interdiction est totale.

En revanche, sont autorisés sans restriction, les prélèvements effectués pour : abreuver les animaux ; arroser les plantes sous serres, les plantes en conteneurs ; arroser les vergers et pépinières ; le bassinage des semis ; les cultures spécialisées (tabac, cultures maraichères). ■

Sébastien Dupéray